

[Français]

Monsieur le président, il est bien de parler d'une société juste, mais lorsque nous considérons le bill C-111, particulièrement l'article 2, nous ne pouvons comprendre comment nous pourrions établir une société juste en permettant aux financiers du pays d'augmenter ou de doubler leurs profits, alors qu'ils réalisent déjà une très bonne marge de profit.

Si l'on nous avait prouvé que les banques accusent présentement un déficit ou s'acheminent vers un déficit, qu'elles ne réalisent aucun profit, qu'elles ont raison de se plaindre de leur taux d'intérêt actuels, nous pourrions peut-être être plus conciliants et plus accommodants. Mais cela n'a pas été fait.

Par contre, il sera impossible aux cultivateurs canadiens de rester sur leur terre avec les minces profits qu'ils réalisent actuellement, avec l'instabilité, avec la situation telle qu'elle existe dans leur milieu et avec les difficultés auxquelles ils se heurtent pour obtenir un prêt agricole.

Hier soir, je recevais dans mon bureau un cultivateur qui voulait obtenir un prêt agricole. Il m'a demandé où s'adresser, etc., et il est solvable. Mais lorsque je lui ai dit que si ce bill était adopté, le taux d'intérêt serait probablement—l'honorable ministre ne le sait pas, moi non plus—de 8 ou 9 p. 100, selon le bon plaisir des banquiers du pays et des manipulateurs de piastres, il n'était pas encouragé à acheter la terre qu'il désirait.

Or, en face de ces considérations, et parce qu'on ne nous a pas prouvé que ceux-là qui prêtent déjà sont actuellement en proie à des difficultés financières, l'honorable ministre de l'Agriculture aurait trois solutions:

Premièrement, maintenir le taux actuel d'intérêt du prêt agricole.

Deuxièmement, il s'agirait de puiser à même les fonds du Revenu consolidé l'excédent de l'intérêt que les compagnies de finance ou les banques exigent.

Troisièmement, la solution la plus logique serait que le ministre des Finances autorise un prêt de la Banque du Canada, comme on le fait envers les autres pays—sans intérêt, à la Société du crédit agricole.

Si la Banque du Canada, demain matin, consentait à la Société du crédit agricole un prêt de l'ordre de 900 millions de dollars—comme on le mentionne dans le bill C-111—et que ce prêt soit consenti sans intérêt, nous cesserions de parler d'augmentation d'intérêt pour les cultivateurs, en cette enceinte. Nous cesserions également de parler de l'augmentation du coût de la vie, et nos cultivateurs pourraient continuer d'être de vrais agriculteurs et rester sur leur terre.

Par conséquent, et parce qu'on ne nous propose aucune solution autre que celle

[M. Rondeau.]

d'augmenter le taux d'intérêt, je propose, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), qu'à l'alinéa e) de l'article 2 soient ajoutés, après les mots «selon ses termes», les mots suivants:

«Que le taux d'intérêt exigé par la banque sur le prêt n'a pas excédé un intérêt simple de 5 p. 100 l'an;»

Monsieur le président, il s'agirait simplement de laisser le prêt agricole comme il était auparavant, en attendant que le ministre de l'Agriculture puisse étudier le problème agricole plus sérieusement.

Entre-temps, que l'honorable ministre songe aux deux autres propositions que je lui ai faites. Pour ce qui est de la dernière, je crois qu'il me comprend et que je n'ai pas besoin de la lui expliquer.

Que la Banque du Canada consente un prêt sans intérêt à la Société du crédit agricole et, à partir de ce moment, nos cultivateurs seront plus heureux. Je crois que l'honorable ministre de l'Agriculture serait aussi plus heureux et un meilleur ministre de l'Agriculture.

• (5.00 p.m.)

[Traduction]

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, j'aimerais signaler au député que si son amendement était adopté, toute modification à la loi serait inutile; en effet, le taux d'intérêt était de 5 p. 100 à la fin juin 1968, depuis plusieurs mois déjà, les banques avaient cessé de consentir des prêts aux cultivateurs à ce taux. Le but poursuivi en présentant ces modifications est de réaliser des ajustements qui permettront en fait aux banques et autres institutions financières de prêter leur argent aux cultivateurs à un taux garanti par le gouvernement, et un peu plus bas que le taux commercial pratiqué maintenant. C'est pourquoi, nous ne pourrions accepter cet amendement.

Des voix: Aux voix.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, nous croyons que l'amendement est recevable. Cela va de soi, car nous pensons qu'il est temps de donner la chance aux cultivateurs de réaliser certains profits plutôt que de toujours donner la chance aux banquiers.

J'aimerais tout simplement faire une observation au ministre, et voilà pourquoi j'étais heureux d'appuyer la motion du député de Shefford.

On sait en effet que les six plus importantes banques du Canada ont réalisé des profits plus considérables au cours des six derniers mois terminés le 30 avril 1968 que jamais dans toute leur histoire, et le ministre voudrait qu'on lui permette d'aller supplier cette